

# Conciliateurs de justice et faiseurs de paix sociale

Joël Baptiste et Claude Godfroy, les deux principaux animateurs de l'association des conciliateurs de justice de la Moselle peuvent être satisfaits : la réunion de leur association dans la salle des délibérations du conseil général de la Moselle a permis des échanges riches avec les professionnels du droit, mais aussi une reconnaissance éclatante de leur mission puisque les plus hautes autorités judiciaires et politiques du département y ont souligné l'importance et l'implication de ces « faiseurs de paix sociale ».

Auxiliaires de justice nommés par les Cours d'Appel et organisant de manière bénévole un mode alternatif de règlement des litiges, les conciliateurs de justice sont des personnes impartiales, neutres et ayant le sens de l'écoute. Une forme d'engagement au service de la société qui nécessite à la fois générosité et compétence. Leur est demandé une **expérience minimum de 3 ans dans le domaine juridique** et ils viennent souvent du monde de l'entreprise ou de la justice, voire de l'enseignement. **Ils sont pour la plupart à la retraite et masculins** puisqu'on ne compte que 4 femmes parmi les 26 conciliateurs de Moselle. Assermentés et tenus au secret professionnel, les conciliateurs de justice possèdent donc les connaissances et les outils pour aider à dégager une solution d'entente entre les parties, déboucher sur un constat d'accord, un pacte qui peuvent prendre valeur de jugement lorsqu'ils sont homologués par le



juge.

Cette voie souple et efficace, permettant en toute gratuité de rechercher un chemin équitable dans les litiges connaît une belle progression puisqu'en Moselle le nombre de saisines est passé au cours des deux dernières années de 1368 à 2084. Les conciliateurs, en même temps qu'ils espèrent voir se renforcer leurs troupes, attendent des autorités judiciaires mais aussi des élus une pleine reconnaissance de leur rôle. La présence et les paroles d'**Elizabeth Blanc**, première présidente de la Cour d'Appel de Metz, celles de la présidente du Tribunal d'Instance comme celles de **Patrick Weiten** président du conseil général de la Moselle, avaient de quoi les rassurer le cas échéant. Malgré les difficultés globales de l'heure, les imprécisions politiques qui demeurent notamment dans le domaine des compétences territoriales, l'appui a été net, en pleine cohérence avec les actes et propos des derniers mois. Sur un autre plan, l'occasion a aussi été donnée de mesurer les progrès réalisés dans l'action conjointe entre justice et collectivité en Moselle au profit de l'enfance en difficulté. ✦